

578

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 578 5 février 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

Economie et santé

Il y a quelques semaines à peine, les professionnels de l'automobile se déchaînaient contre le Conseil fédéral: les mesures prévues pour abaisser les émissions nocives et le bruit sont insensées et anti-économiques. La Suisse et son marché en mouchoir de poche se ridiculise à vouloir faire cavalier seul.

Que n'a-t-on entendu sur ce thème! Souvenez-vous des échos donnés à cette étude financée en partie par la Fédération routière suisse et l'Association des importateurs suisses d'automobiles qui concluait à l'impasse économique et technique (hausser insupportables du prix des voitures, exigences difficilement réalisables dans les délais prévus). C'est maintenant l'Allemagne fédérale qui menace ses propres fabricants de voitures: nous allons nous retirer de l'accord européen, «dans l'intérêt de la santé publique». Et si vous ne vous décidez pas à construire pour le marché allemand des véhicules identiques à ceux que vous exportez déjà aux Etats-Unis, nous édicterons des prescriptions impératives.

Et voilà. Vous avez dit ridicule?

Le progrès éternel

«En examinant le tableau ci-dessus (on vous l'épargne. Ndlr), on voit que la rémunération réelle moyenne des ouvriers suisses travaillant dans l'industrie et dans les arts et métiers a plus que triplé depuis le début de notre siècle ou depuis la première guerre mondiale, qu'elle a presque quadruplé depuis la crise des années 1875 à 1885 et qu'elle a plus que sextuplé depuis 1840, ce compte tenu de

l'accroissement de la charge fiscale directe de notre époque. Guère moins importants pour les conditions d'existence des salariés sont les faits que la durée hebdomadaire du travail, qui atteignait 70 heures vers 1850 et 58 heures vers 1900, a été réduite pour finalement tomber à 44 heures en 1980 et que les vacances payées — quasi inconnues au 19^e siècle chez les ouvriers — sont maintenant devenues générales et prescrites par la loi.»

«La Vie économique» donnait ce dernier mois de janvier, la parole au respectable Vital Gawronski, docteur ès sciences politiques, pour deux pages consacrées à «l'évolution du revenu réel et du niveau de vie des salariés suisses». Le distingué spécialiste, s'appuyant sur des séries statistiques publiées par Jürg Siegenthaler dans la «Revue suisse d'économie politique et de statistique», se fait fort de montrer «la portée de l'acquis» et de clore le bec à tous ceux qui rêvent d'un passé trop vite paré de toutes les qualités.

On conçoit l'ivresse du chercheur qui parvient, liant les calculs de l'Ofiamt à ceux de Siegenthaler, à montrer, comme on l'a lu plus haut, que la rémunération de l'ouvrier suisse a littéralement explosé depuis près d'un siècle et demi: et dire que d'aucuns se plaignent encore! Alors que l'ouvrier suisse sue le bonheur sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose...

Du reste, le diagnostic de Vital Gawronski est péremptoire: «L'élévation du niveau de vie pour tous a créé du même coup les conditions d'un apaisement des tensions et conflits sociaux, apaisement qui n'est devenu possible que depuis que riches et pauvres ne constituent plus deux mondes ennemis l'un de l'autre.»

On comprendra bien que, dans ces conditions et face à l'éternité du progrès, quelques amputations dans la politique sociale ou quelques brèches dans le pouvoir d'achat ne pèsent pas lourd.

Vivement que Vital Gawronski remonte à l'âge de la pierre taillée! Devant l'évidence de l'époque paradisiaque que nous vivons, il y a gros à parier que le sourire béat deviendra obligatoire dans les bureaux et dans les usines.

Un procès à huis-clos il y a quarante ans

L'affaire Bachmann (DP 577) a ravivé quelques souvenirs chez un de nos lecteurs. Une petite tranche d'histoire, donc (Réd.).

Il y a presque exactement quarante ans, le 28 février, le colonel Arthur Fonjallaz — fondateur (en 1933) et dirigeant de la Fédération fasciste suisse — était condamné par la Cour pénale fédérale, après un procès à huis-clos, à trois ans de pénitencier pour avoir organisé un service de renseignements politiques et militaires en faveur de l'Allemagne.

Si les agissements du colonel Fonjallaz ne sont que la suite logique de ses idées d'extrême-droite, moins compréhensible apparaît par contre le comportement du colonel Roger Masson, chef du Service de renseignements de l'Etat-major général helvétique, qui l'engage en 1939 et récompense son travail par une somme totale de 1255 francs.

Sans entrer dans les méandres des services d'espionnage et de contre-espionnage, nous pouvons néanmoins demander quelle garantie pouvait avoir le colonel Masson, étant donné les idées politiques du colonel Fonjallaz, sur la justesse des rapports qu'il recevait au sujet justement des deux pays de l'Axe nazi-fasciste. Cette question est d'autant plus légitime si l'on ajoute que (c'est le juge fédéral Louis Goudet qui l'affirme dans son rapport explicatif précédant l'acte d'accusation) «les renseignements que le colonel Masson demandait à Fonjallaz de lui procurer sur la densité et la composition des troupes allemandes entre la frontière suisse et Munich pouvaient avoir une influence déterminante sur les décisions à prendre par le com-

mandement de l'armée suisse pour assurer la défense de notre territoire».

L'attitude du colonel Masson est aussi discutabile en tant que rédacteur de la «Revue militaire suisse». Que les responsables du «Mois suisse», fervents propagandistes de l'Ordre Nouveau, aient accordé l'hospitalité aux écrits du camarade Arthur Fonjallaz, rien de plus naturel; moins naturelle est la même hospitalité offerte par une revue officielle aux articles d'un officier compromis et en prison (dont, il est vrai, on prend le soin de cacher la véritable identité) à un moment où — nous sommes en pleine guerre mondiale — on demande au peuple suisse de se ranger derrière son armée pour défendre l'indépendance du pays.

Il existe des signes suffisamment clairs qui permettent d'affirmer que la balance de la méfiance politique penchait à cette époque (et rien n'est vraiment changé, à ce sujet, aujourd'hui dans notre armée) du côté des «rouges»; cela n'est en tout cas pas un hasard si le colonel Masson a aussi accepté, comme collaborateurs dans son service, le lieutenant René-Henri Wüst, membre actif de l'Union Nationale genevoise, et un Eddy Bauer, pro-franquiste convaincu.

Du reste, et la boucle est ainsi bouclée, l'alors major Masson écrivait ceci au lendemain de la victoire socialiste aux élections genevoises de 1933: «En Suisse même, un canton vient de nous montrer que des éléments subversifs peuvent s'emparer du pouvoir. Si chaque Etat ne luttait pas sans merci contre ces inflammations et persistait à croire à d'insignifiantes affections, leur organisme pourrait bien être atteint plus rapidement qu'ils ne l'imaginent. Et lorsque le mal sera enraciné, on ne pourrait l'éliminer sans opération sanglante» (Liniger J., «Georges-Henri Pointet. 1908-1944. Vie-Textes-Documents», Nyon, 1967, pp. 74 et 75).

Cl. Cantini

Les armes des objecteurs

L'initiative fédérale pour un authentique service civil est-elle déjà enterrée par «Domaine Public» avant même le débat qui précédera la votation? L'article paru dans DP 576 le laisse entendre avec une désinvolture surprenante: DP nous a habitués à plus de combativité pour des idées généreuses et à plus de respect pour ceux qui assument la tâche difficile de mener la lutte.

Quelques remarques s'imposent:

1. S'il est vrai que l'initiative est peu présente sur la place publique — n'oublions pas qu'au début il n'y avait ni structures, ni soutien — il n'en demeure pas moins que le Comité d'initiative et les groupes locaux mettent activement à profit le délai qui sépare toujours le dépôt d'une initiative du débat aux Chambres pour nouer des contacts, étoffer les rangs des sympathisants, convaincre les hésitants. Et ce travail, peu spectaculaire, porte des fruits qui étonneront...

2. L'auteur de l'article de DP 576 affirme sans nuance que l'atmosphère actuelle de raidissement rend le texte même de l'initiative impropre à la discussion. Pourquoi? On ne le dit pas.

Il est vrai que l'on assiste à une recrudescence de la violence — moins en Suisse qu'ailleurs — et que les citoyens veulent être protégés. Mais cette constatation ne condamne pas l'initiative:

— parce que dans un monde de violence, ceux qui incarnent la paix sont un espoir,

— parce que l'on doit faire comprendre que diminuer les causes et les probabilités de guerre passe par un travail de paix — qui est le but même du service civil — et non par un surarmement,

— parce que l'idée de service civil pour la paix peut redonner un sens au geste d'aider, de construire. L'absence d'espoir manifestée par une partie de la jeunesse — comme à Zurich, par exemple — ne peut-il pas être mieux combattu en proposant des tâches utiles à la communauté qu'en multi-

pliant les interventions policières et les centres sociaux pour inadaptés?

3. Le citoyen suisse serait opposé à l'idée même du service civil.

Peut-être ne le connaît-il pas, ni dans la valeur de son engagement, ni dans l'utilité de ses actions pour la communauté. Et puis, y a-t-il vraiment une majorité de citoyens qui admettent que l'on mette en prison pour de longs mois ceux dont l'idéal est autre que les armes?

Si DP pense que l'initiative ne concerne que «des cercles de militants de l'objection», ne pense-t-il pas qu'il vaudrait la peine d'en sortir?... et que c'est la tâche d'un journal progressiste?

Laurent Moutinot

RÉPONSE

La jeunesse saine et les autres

Puisque notre correspondant nous y invite, mettons les points sur les «i»: l'initiative pour un authentique service civil conserve notre soutien plein et entier. Pas question pour DP de baisser les bras avant même (ni après...) que la campagne d'information proprement dite ait été lancée!

Cela dit, il nous faut revenir à ce qui était le sujet de notre bref texte paru dans DP 576: notre inquiétude face à une certaine marginalisation du débat sur le service civil. Si important que soit le travail du comité d'initiative, à la recherche de contacts et de sympathisants. C'est cette inquiétude qui nous amenait à tenter une sorte d'inventaire des groupes ou formations politiques capables de reprendre le flambeau et de redonner pleine dimension aux enjeux que porte l'initiative.

Dans l'attente de la votation populaire, peu de risque que se modifie l'attitude officielle face aux objecteurs: d'une part on espère que la sévérité (accrue au besoin) des tribunaux militaires sera dissuasive, et d'autre part on ne perd pas une occasion de souligner l'extrême isolement d'une «poignée» d'irréductibles, réfractaires au service mili-

taire classique. Nul doute que le raidissement social ambiant ne facilite encore la tâche de ceux qui tentent ainsi de réduire l'objection de conscience à un problème d'arithmétique et plus précisément de vases (non) communicants — voyez la masse de la jeunesse «saine» et voyez les quelques dizaines d'hommes qui osent se soustraire aux obligations naturelles du plus grand nombre! Nul doute que ce raidissement social ne complique encore la tâche des promoteurs de l'initiative, Dans ces conditions, le danger est sérieux que la consultation populaire à venir ne soit l'occasion que d'une répétition du débat faussé qui avait précédé le rejet de l'initiative de Münchenstein remaniée par le DMF. S'il est vrai qu'une réflexion vigoureuse sur le service civil peut défricher le terrain pour des prises de conscience collectives, par exemple vis-à-vis de la violence, s'il est vrai qu'elle peut ouvrir la voie à d'autres attitudes individuelles que la fuite en avant dans l'exaltation des rapports (militaires entre autres) de force, il est vrai aussi que le temps sera de toute façon court pour remonter le courant. D'accord donc pour engager tout de suite la discussion sur les perspectives ouvertes judicieusement par la lettre de notre correspondant!

FUITES

La tête du colonel

Comme chaque année à la même époque, «Notre armée de milice» (organe officiel des associations et sections de Suisse romande et du Tessin de l'Association suisse de sous-officiers) publie dans son numéro de janvier sa double page la plus émouvante «Qui commande quoi — Les cadres supérieurs de notre armée». Un document illustré, «supplément détachable», à encadrer, comme il se doit, et à suspendre à côté de la photo du général Guisan.

Comme chaque année, consignes de discrétion

obligent, «Notre armée de milice» s'offre la tête de tous les colonels dignes de cet honneur, sauf une, celle du responsable du Groupe «renseignements et sécurité». On n'est jamais assez prudent: le royaume du divisionnaire Ochsner — il sera remplacé le 1^{er} avril prochain par le divisionnaire Mario Petitpierre — est le royaume de l'ombre et de l'anonymat. N'importe quel Bachmann vous le dira.

Voici, il faut admettre pourtant que l'édifice impressionnant de notre sécurité nationale vient de se lézarder gravement: en cette fin du mois de janvier, «Construire» publie une page d'interview dudit Mario Petitpierre et orne ce texte d'une photographie du divisionnaire, sans fausse barbe et sans lunettes noires. Des années de secret et de prudence réduites à néant. Et une fois de plus, le sensationnalisme de la presse... Encore des fuites au DMF! La Migros devra rendre des comptes.

Côté secret militaire, les propos de notre futur responsable du Groupe «renseignements et sécurité» méritent pourtant de passer à la postérité. Et en particulier ce passage où le rédacteur n'hésite pas à aborder de front les problèmes les plus cruciaux. Qu'on en juge plutôt:

Question: «Chaque soldat est tenu au secret. Pourquoi est-ce tellement important?»

Réponse: «La question se justifie. Je me la posais autrefois, quand je n'étais que capitaine: pourquoi tant insister sur le secret militaire alors que des personnalités étrangères peuvent visiter chez nous un aéroport militaire? A noter que ces visites relèvent de la compétence du chef de l'état-major général. La dissuasion intervient, ici, et nous devons montrer ce que nous avons, dans cette perspective. Mais garder autant que possible le secret peut sauver, en cas de coup dur, de nombreuses vies humaines.»

Qu'on se le dise donc: à partir du grade de capitaine, il n'y a plus de questions, il n'y a que des réponses. Rompez!

L'Etat, ce pelé, ce galeux...

Partout, ça cogne sur l'Etat, sur son irrémédiable inefficacité, sa bureaucratie envahissante, son grand ordinateur totalitaire. Partout, aussi bien là où le centralisme démocratique pèse lourdement sur les structures et les personnes que là où le libéralisme triomphant laisse la portion congrue au secteur public. Reagan, qui a promis aux électeurs de démanteler certaines institutions, a déjà supprimé l'organisme de surveillance des prix et des salaires. M^{me} Tatcher renie l'héritage d'entreprises nationalisées dont elle voudrait décharger l'Etat, que le meilleur économiste de France, alias Raymond Barre, songe aussi à réduire.

Moins d'Etat, tel est donc le mot d'ordre de ce temps, auquel les radicaux helvétiques collent parfaitement avec leur slogan, et avec leur auteur maison, le professeur Wittmann, grand partisan de la «reprivatisation» de certains services publics, y compris de la poste comme il l'a confirmé récemment à la TV romande («Tell quel», 23 janvier 1981).

A l'appui de ce curieux projet, Wittmann avance quelques chiffres, qu'il n'a d'ailleurs pas rassemblés lui-même (cf. «NZZ» 243, 18-19.10.1980, p. 37).

LE FEU ET LES ORDURES

Des études comparatives ont démontré que certaines tâches traditionnellement dévolues à la collectivité sont accomplies à moindres frais par des entreprises privées, dans les pays où elles peuvent s'en charger (aux Etats-Unis, en l'occurrence). Ainsi, l'enlèvement des ordures revient dix à trente pour cent moins cher, ou le

service du feu cinquante pour cent moins cher quand il est privé. L'assurance-maladie, pratiquée par des sociétés à but lucratif, coûte près de la moitié moins que le système de l'assurance sociale. En cherchant les bons exemples, on peut aussi faire apparaître les avantages relatifs de l'initiative privée dans les secteurs du transport aérien, de la construction (les offres venant du secteur privé proposent des conditions plus avantageuses d'environ vingt pour cent).

Et après? Que prouvent ces comparaisons, sinon que certaines prestations, soigneusement choisies, se prêtent à la privatisation des profits? Il serait bien plus intéressant de trouver les moyens de rendre plus efficiente l'administration de certains secteurs sur lesquels les entreprises privées et les observateurs néo-libéraux se gardent bien de porter un regard envieux; la collectivité serait heureuse de pouvoir économiser, même dix pour cent, sur l'exécution de tâches aussi importantes que l'instruction primaire, l'hébergement en établissement hospitalier ou médico-social, le transport ferroviaire, etc., et cela pour une offre de services au moins égale à celle que propose actuellement le secteur public. Dans notre pays où l'Etat se trouve éclaté au sein d'une confédération d'Etats eux-mêmes composés de fortes communes, l'interventionnisme n'a jamais été de mise. Les pouvoirs publics jouent les rôles subsidiaires: autant de liberté d'entreprise que possible, aussi peu d'interventionnisme étatique que nécessaire. Dans ces conditions, il n'y a pas grand-chose à reprivatiser. Les résultats de l'opération auraient de quoi décevoir M. Wittmann lui-même — à supposer que le moment venu il s'intéresse encore au sujet et veuille observer les faits avec une attention plus systématique.

Au reste, et quoi qu'en disent ceux qui se réfèrent à Parkinson sans l'avoir même lu, les coûts administratifs relativement élevés ne sont pas l'apanage du secteur public: comme les écono-

mies d'échelle d'ailleurs, ils sont largement liés à la taille de l'institution, indépendamment de son statut juridique. Toute grande unité, société multinationale ou administration centrale, connaît des problèmes internes de communication qui sont sources de malentendus, de doubles emplois, de gaspillages, bref, de frais administratifs surproportionnés. A cet égard, l'armée, la poste ou l'université ne travaillent pas plus mal — ni mieux bien sûr — que le groupe d'entreprises empêtré dans de continuelles révisions de son organigramme, que la grande compagnie d'assurances ou bancaire en proie à la rationalisation permanente, ni que la chaîne d'hôtels à la merci de mille problèmes quotidiens de ce genre d'établissement, multipliés par l'effectif, la diversité et les distances.

Seulement voilà, les coûts des administrations et institutions publiques apparaissent dans les comptes des collectivités, soigneusement détaillés et loyalement soumis à l'épluchage parlementaire. Quant aux gaspillages du secteur privé, ils portent le beau nom de frais généraux, plus ou moins globalement inscrits aux comptes d'exploitation — avant bénéfice, bien entendu. Les premiers sont à la charge des contribuables, les seconds des consommateurs.

LES POLLUEURS ET LES PAYEURS

Mais ce n'est pas tout: le lamento sur la croissance des dépenses publiques qui figure en tête du répertoire des anti-interventionnistes et autres partisans de la reprivatisation, ne tient aucun compte d'une réalité pourtant évidente: l'Etat doit consacrer des sommes toujours plus importantes pour réparer les «coûts externes» engendrés par les activités du secteur privé, qui ignore superbement le principe du pollueur-payeur.

Au cours de la décennie 1968-77, les dépenses pour la protection de l'environnement ont aug-

menté trois fois plus que le produit national brut; certes, les frais d'aménagement et d'exploitation des stations d'épuration des eaux ou des installations de traitement des ordures ne sont pas engendrés par le seul secteur privé; ils sont en revanche bel et bien directement liés à la société de croissance et à l'expansion des activités commerciales.

LE LIBÉRALISME PUR ET DUR

M. Wittmann et ses émules — notamment les 84 signataires de la motion Hunziker (rad., AG) — voudraient que l'on (re)privatise les profits, et qu'on laisse les tâches non rentables à la charge de l'Etat, qui s'en trouverait d'autant mieux ruiné que par ailleurs toute ressource nouvelle lui serait refusée. Grandiose attaque contre l'Etat-providence, et défense à courte vue du libéralisme «pur», inspiré par Adam Smith et décrit par Emile Zola.

Galbraith (dans «Le temps des incertitudes», 1977, pp. 18-29) rappelle certains passages significatifs de la biographie d'A. Smith, qui devraient intéresser le professeur Wittmann. En 1763, Adam Smith quitte l'Université de Glasgow, où il enseignait la philosophie morale, pour devenir le tuteur du jeune duc de Buccleuch; du même coup il abandonnait un mode de rémunération aléatoire, que pourtant il jugeait approprié (d'après le nombre d'étudiants et non au fixe) pour un poste qui devrait lui valoir «des émoluments sûrs et substantiels avec, au bout, la pension»... Et plus tard, Adam Smith devint commissaire des douanes à Edimbourg, «une sinécure qu'il ne pouvait approuver, liée à des droits de douanes qu'il désapprouvait». Que pense de tant de cohérence M. W. Wittmann, professeur à l'Université de Fribourg, membre de la Commission des cartels et de quelques autres institutions fédérales?

VILLENEUVE-CHILLON

Souvent l'opinion varie

Ouf! Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. Le dernier projet d'aménagement du quartier de la Tinière (cf. DP 577), présenté à la presse à la fin de la semaine passée, semble avoir partout la cote. Mais le dernier acte de ce drame écologico-financier n'est pas encore joué: le canton de Vaud, la commune de Villeneuve, la commune de Montreux, l'Association pour la sauvegarde de Chillon, le promoteur doivent encore négocier, se mettre d'accord sur les nouveaux plans, et finalement accepter, qui de passer à la caisse (les deux premiers en tout cas), qui de revoir ses projets immobiliers (le dernier). Aujourd'hui, une sorte de soulagement général masque encore des questions cruciales, et parmi celles-ci, le choix du maître d'œuvre et de l'organe de contrôle de l'opération d'aménagement étendue dorénavant au voisin montreusien (l'Etat, dans un rôle inédit? le promoteur, pris dans un nouveau réseau de contraintes?). Pour l'instant, et en attendant le prochain rebondissement, tout le monde marche sur des œufs: les militants, mobilisés pour la sauvegarde de ces quelques centaines de mètres de rivage lémanique, se gardent bien de crier victoire; l'Etat et les communes concernées font patte de velours, appliqués à faire valoir leurs concessions mutuelles. C'est que s'étend tout de même sur ces parcelles l'ombre de la sacro-sainte propriété privée: que l'on sache, le promoteur, tant vitupéré, ne s'était pas mis hors la loi en projetant de bâtir ses châteaux en Villeneuve.

On dira: certes, mais l'opinion publique n'aurait pas toléré... L'opinion? Lisez «24 Heures» par la plume de Bertil Galland (qui aura bien son square ici ou là, si le projet prend forme), une association de sauvegarde, et bientôt une émotion diffuse parmi les nombreux amoureux du paysage menacé. L'opinion? C'est que souvent l'opinion varie: on l'a vu lorsque les plans du début des années sep-

tante ont passé, moyennant quelques chicanes de procédure, comme une lettre à la poste... pour être contestés sept ou huit ans plus tard; on vient de le voir tout dernièrement puisque des projets d'immeubles nouveaux (un «village» et un motel) semblent passer la rampe sur de simples plans ou maquettes, là où il y a seulement deux ou trois mois on rejetait toute construction comme une atteinte irrémédiable au site. L'édifice bâti sur l'opinion est certainement fragile.

Restent d'incontestables améliorations par rapport au projet du promoteur. Il faudra analyser précisément par quels canaux elles ont été obtenues. Le quartier de la Tinière sera-t-il un précédent, une exception, un cas d'école, un sacrifice unique consenti sur l'autel de Chillon? Dommage que les habitants de Villeneuve n'aient pas réalisé qu'on leur gâchait la vue sur l'auguste demeure construite par les ducs de Savoie lorsque montait sur le rivage montreusien l'envahissante tour que l'on sait! Dommage que Chillon n'ait pas été dans l'horizon du CHUV, à Lausanne! Une affaire à suivre.

A SUIVRE

Sucre complet et caries (DP 569, 572 et 574, récemment). Le terrain sur lequel se développe la polémique ne semble pas propice à la recherche de critères de choix constructifs et fiables. Notre correspondant médecin-dentiste, qui avait pris la peine de répondre à Gil Stauffer, nous signale qu'il met quant à lui un point final à cette controverse tant qu'une séance contradictoire scientifique n'aura pas lieu. Il faudra y penser sérieusement.

* * *

«Radio-TV» n° 5 (29.1.1981). Présentation de l'émission «Escapades» de Pierre Lang, dimanche passé en début d'après-midi. Nous citons: «Il fallait certainement toute la sensibilité d'une femme cinéaste pour rendre aussi fidèlement la beauté des papillons de notre pays.» Etc., etc. Une femme cinéaste pour les papillons, et un cinéaste mâle pour les locomotives. A chacun sa place.

La mouche du coche

Quatorze conseillers nationaux, tous socialistes romands et en colère. Ils rendent attentifs la direction de leur parti aux agissements fractionnistes d'un groupe de militants, le groupe dit d'Yverdon. Ce groupe, actif depuis deux ans environ, a fait parler de lui à l'extérieur par une campagne contre la participation socialiste aux exécutifs. Il réunit une centaine de militants dans le canton de Vaud principalement, à Genève, Bâle et Zurich. Jusqu'à maintenant son activité s'est limitée à des échanges d'idées, d'où est née une plate-forme «Changer le parti pour changer la société», et à l'investissement des postes-clés du parti socialiste, visible à Genève surtout.

Le rejet de la participation gouvernementale prôné par le groupe d'Yverdon n'a guère trouvé d'écho, ni à Berne, ni dans la cité de Calvin, ni dans le canton de Vaud (scores sans ambiguïtés lors de différentes consultations organisées à l'intérieur des partis cantonaux à l'occasion d'élections partielles pour le Conseil d'Etat).

Le groupe d'Yverdon exprime une impatience, une insatisfaction. Insatisfaction à l'égard du parti socialiste, de ses élus et de ses dirigeants: le plus grand parti du pays stagne, ses postulats ne se réalisent pas, il n'est plus porteur d'un projet, d'un espoir. Impatience: oui, le socialisme est possible en Suisse à condition de proposer un programme clair et en rupture avec le capitalisme, de jeter aux orties participation et paix du travail, ces deux mamelles de la dépolitisation. Parce que si les citoyens, et plus spécialement les couches populaires, boudent les urnes, c'est à cause de la politique de collaboration du PSS. Le travailleur suisse n'y voit plus clair, pas d'alternative à l'horizon.

La critique n'est pas nouvelle, elle est même permanente. Un parti qui prône des transformations sociales importantes et gère simultanément ce qui existe, ne peut l'éviter. Entre des magistrats et des

parlementaires condamnés à rendre des décisions concrètes, donc à transiger et à minimiser les conflits, et d'autre part des militants plus sensibles aux objectifs à atteindre qu'aux moyens d'y parvenir, il ne peut y avoir que tension. Nous l'avons dit ici à plusieurs reprises, l'expression de cette tension est nécessaire. De cette confrontation permanente, les premiers apprennent, s'ils l'avaient oublié, que les objectifs sont loin d'être atteints, et les seconds qu'il ne suffit pas de rêver la société pour la changer.

En 1968, les impatients avaient trouvé refuge dans les groupuscules d'extrême-gauche. Depuis lors, les jeunes militants ont pu mesurer la stérilité de ces chapelles et le reflux en direction du parti socialiste a été visible: on milite plus utilement dans un grand mouvement dont l'enracinement populaire est évident.

Mais il y a l'envers de la médaille: une longue histoire, une organisation importante en prise directe

ANNEXE

La colère des quatorze

Pour les besoins de la cause, la «Lettre des quatorze» a pris l'allure d'un règlement de comptes. On réalisera en lisant «in extenso» (telle qu'elle a été adressée au comité directeur du PSS), que si l'atmosphère est tendue, il y a encore loin de là aux ponts coupés. A titre documentaire donc, l'épître en question:

Les soussignés ont toujours été de l'avis qu'un grand nombre d'opinions devaient pouvoir s'exprimer librement au sein du PSS. Le parti ne peut que sortir renforcé d'un débat d'idées se déroulant dans une atmosphère de tolérance et de respect de l'opinion d'autrui. Une fois cependant le débat démocratique achevé, des décisions doivent être prises et s'imposer à tous.

Nous constatons que depuis environ deux ans, une organisation intitulée «Groupe d'Yverdon» (à ne pas confondre avec la section du PSS d'Yverdon)

sur la réalité sociale, c'est difficile à faire bouger. La tentation est grande dès lors de radicaliser les options pour compenser les attentes déçues. La gauche démocratique helvétique est interpellée: récession économique, apathie sociale apparente, doublée d'un activisme ponctuel et multiforme, elle doit trouver des réponses rapidement: quels objectifs et quels moyens? Pour ce faire, les invectives mutuelles ne suffiront pas. Les militants du groupe d'Yverdon se trompent lourdement lorsqu'ils croient mobiliser les habitants de ce pays en vomissant le parti socialiste et la politique suivie par lui jusqu'à présent; de même, ils s'en tirent un peu facilement en brandissant l'étendard de l'auto-gestion. Pour sa part, le parti socialiste ferait erreur en traitant cet aiguillon par le mépris. Construire le socialisme aujourd'hui en Suisse, c'est beaucoup plus difficile que de proclamer des slogans incantatoires et c'est beaucoup plus que de se contenter des acquis de la formule magique.

s'est constituée parallèlement au PSS et en menace l'unité.

a. Ce «Groupe» a édicté un manifeste, recrute des membres, tient des séances, dresse des procès-verbaux, perçoit des cotisations, présente des candidats aux élections des organes du PSS, cherche à investir les organes cantonaux et la presse socialiste.

Il utilise les réunions sur le plan suisse pour contacter des camarades provenant des régions où il n'est pas implanté. Il se comporte comme un «parti dans le parti».

b. Le groupe pratique selon ses propres textes une stratégie «conspirative»: il fait son possible pour ne pas apparaître comme une tendance organisée (décision du 5.9.1979). De la sorte, il espère que ses agissements ne susciteront aucune réaction du PSS ou des partis cantonaux et qu'il pourra poursuivre son travail de sape en toute impunité.

c. Le groupe porte les accusations suivantes contre le Parti:

— Le PSS est accusé de collaboration avec la bourgeoisie.

— La direction du PSS est jugée incapable de proposer autre chose que des solutions technocratiques bourgeoises.

— La politique du PSS se ferait à coup d'apparitions télévisées des dirigeants.

— Les journaux socialistes ne seraient guère plus socialistes que les journaux bourgeois.

— Le mouvement ouvrier est réputé faible et désarmé.

— Le PS se contenterait de tentatives pragmatiques de modifier la société bourgeoise.

— Le PS se comporterait comme un parti bourgeois. Il cautionnerait les attaques de la bourgeoisie. Il défendrait les intérêts de la bourgeoisie et non ceux des travailleurs.

d. Le groupe s'est donné les priorités suivantes:
1. Autogestion. 2. Internationalisme. 3. Unité des forces de gauche. 4. Opposition absolue à la paix du travail. 5. Retrait des socialistes du Conseil fédéral.

A ce propos, nous nous bornons à constater que les trois premières priorités ne sont pas suffisamment définies pour qu'il soit possible de se faire une opinion sur la manière dont le Groupe d'Yverdon les envisage. En revanche les deux dernières sont nettement en contradiction avec la politique du parti. Les soussignés sont d'avis que le Groupe d'Yverdon porte atteinte aux intérêts du PSS et que ses membres contreviennent à l'obligation qui résulte de l'article 3 des statuts du PSS selon laquelle les membres du PSS acceptent son programme, ses statuts et ses décisions et ne peuvent appartenir à une autre organisation politique:

1. Ils demandent en conséquence au Comité directeur du PSS de s'exprimer sur la compatibilité de l'existence du Groupe d'Yverdon dans le cadre du PSS.

2. Ils demandent au Comité directeur du PSS de s'exprimer sur le fait que le Groupe d'Yverdon sollicite l'adhésion de membres qui «s'engagent à militer dans le PS avec les membres du Groupe, pour en réaliser les objectifs». (Voir à ce sujet la brochure distribuée par le Groupe d'Yverdon lors du congrès 1980 du PSS à Genève.)



alerte!

**une drogue...
peu en cacher
une autre**

Comme disait Vespasien

L'autre jour, je suis retourné à Berne, et me suis empressé, comme le mois passé, d'acheter *Blick*. J'en ai eu pour mon argent! Dès les premières pages, des dames, «à loilpé intégral, sauf le cache fri-fri réglementaire» (ou si vous préférez Racine à Albert Simonin: «dans le simple appareil d'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil»)! Moi, je n'ai rien contre!

Je me suis ensuite plongé dans une page d'annonces (p. 14, *Blick* du 14 janvier 1981). Hésitant entre différentes revues: «Unbehaarte Mädchen» (je ne traduis pas); «Lesbische Mädchen in scharfer Sex-Aktion» (je ne traduis pas non plus). Et puis des «Vibratoren» (trois longueurs différentes). Et le magazine «Homo» («full colour»)...

Je prends la liberté de rappeler:

1. que *Blick* (deux ou trois cents millé exemplaires) pénètre dans tous les foyers et se trouve dans toutes les mains,
2. que — cela va sans dire! — le journal a publié de beaux articles s'en prenant aux «petits merdeux» zurichois — lesquels réclamaient entre autres la suppression du fichier homo!

Mais comme le disait le regretté Vespasien, *non olet* — pourvu que le journal se vende...

* * *

Autre chose: J'ai fait la connaissance, récemment, d'une petite Bernoise, onze ans, apparemment sortie d'un tableau de Anker, sauf qu'elle n'avait pas de tresses.

Elle faisait sagement un mot croisé. Je lui ai un peu aidé. Et puis j'ai feuilleté son magazine, destiné aux enfants et adolescents d'âge scolaire: *Bravo* du 22 janvier, imprimé en Allemagne.

Page 24: un garçon entièrement nu, contemplant son sexe et se demandant (disait la légende) s'il était assez gros. Page 25: un autre garçon, regardant son sexe en érection (dissimulé il est vrai par un slip) et se demandant ce qu'il faut faire, quand *cela* lui arrive en public...

Fort bien. On ne saurait avoir, en matière d'anatomie, d'idées trop précises.

Page 36: un questionnaire — «*Was weisst du über die Liebe?*»

Première question: «Quel âge as-tu? (moins de 12 ans; 13-14; 15-16; 17-18; plus de 18 ans).»

Question 8: «T'es-tu déjà masturbé(e)? Si oui, quand as-tu commencé? et combien de fois le fais-tu?»

Question 10: «As-tu déjà fait l'amour?»

Question 11: «Quelles sont tes expériences sexuelles? (langue fourrée, masturbation; se caresser avec un(e) ami(e) au-dessus de la ceinture; se caresser les parties sexuelles; faire l'amour...»). Etc.

Question 15: «As-tu déjà été enceinte?». Avec cette précision indispensable, si l'on considère que tout le reste du magazine, bandes dessinées, romans-photos, etc. est vraisemblablement rédigé pour des débiles mentaux: «*Cette question ne s'adresse qu'aux filles*»!!!

Question 18: «A quel âge, selon toi, faut-il commencer à faire l'amour? (avant 15 ans; à partir de 16? pas avant 18?)...» Etc.!

Encore une fois, je n'ai rien contre. A dire vrai, je ne me sens aucune compétence en la matière.

Toutefois, l'article 191 du Code pénal prévoit la réclusion ou l'emprisonnement, «six mois au moins», pour ceux qui auront entraîné un mineur de moins de 16 ans à commettre, etc. Il est vrai que nos tribunaux se montrent souvent aussi indulgents qu'ils peuvent l'être, surtout dans le cas où les deux «coupables» sont mineurs.

N'en reste pas moins qu'un hebdo à grand tirage, destiné aux jeunes et distribué au vu et au su de l'autorité (vous pouvez l'acheter à la Gare, à la

Riponne, etc.), présente des actes que le code — sinon la morale — réproouve et punit *comme allant de soi*. Et l'on peut tenir pour acquis que *Bravo* ne fera pas un geste en faveur de l'un de ses lecteurs, qui se serait attiré des ennuis en se conformant... Ni ne tentera quoi que ce soit contre une loi qu'il faut changer, si elle est mauvaise!

Mais encore une fois, *non olet* — l'argent n'a pas d'odeur, et la seule chose qui compte, c'est d'en amasser le plus possible, et cela par n'importe quel moyen.

J. C.

Le Repas des Vivants et des Morts

Tombé de la table
le couteau chantant
Par la fenêtre ouverte
le chœur des morts venait
déposer pour chacun
son offrande invisible
C'était comme un repas
qui ne pouvait finir
Un soudain bruit de pas
Un ciel nouveau
dans le concert des voix

Georges Haldas